

Rapport de jury de l'épreuve d'admissibilité

Données statistiques :

96 candidats se sont présentés à l'épreuve d'admissibilité du CAFIPEMF, 44 ont été déclarés admissibles, soit 45.8 %.

La répartition des candidats par département :

	admissibles
44	17
49	9
53	4
72	9
85	5
académie	44

Composition du jury :

Président : Jean-Yves ROBICHON, doyen des IEN 1^{er} degré

- Françoise ALLAIN, PEMF 44
- Jean-Michel AUCLAIR, CPC 53
- Bertrand BARILLY IEN-A 85
- François BOURGEOIS, CPC 44
- Didier BROUSSARD, IA IPR Sciences économiques et sociales
- Laurent DRAULT, IEN-A 53
- Alain GAUDEUL, IA IPR Mathématiques
- Marie GAUCHER, DEA 85
- Jacques LAINE, CPC 49
- Anne LE-MAT, doyenne des IA IPR, IA IPR SVT
- Florence HENIN, IA IPR Espagnol
- Roselyne MASSON, CPC 85
- Catherine MORVAN, IEN 49
- Mélanie PARIZOT, PEMF 49
- Valérie PELTIER, PEMF 53
- Christine PEZAVANT, CPC 72
- Michèle RENAUDEAU, PEMF 72
- Jacques ROYER, IA IPR Sciences physiques
- Gilles TUDAL, IEN 44

Cette année, les candidats qui se sont présentés pour l'épreuve d'admissibilité du CAFIPEMF session 2017 sont des enseignants dont la pratique professionnelle est assurée. Leurs dossiers étaient soigneusement rédigés et répondaient précisément au cahier des charges de l'examen.

Cette épreuve d'admissibilité a pour fonction de sélectionner les candidats qui, partant d'une expérience pédagogique confirmée, ont engagé une démarche les conduisant vers des missions de formateurs. Pour le jury, il ne s'agit donc pas d'évaluer des compétences déjà établies de formateur mais plutôt de mesurer la projection du candidat dans les fonctions à venir.

Ceux qui n'ont pas été retenus ont encore besoin d'explorer les différentes facettes du métier de formateur, cela ne remet pas en cause leurs compétences d'enseignant.

Analyse de la prestation des candidats :

Le dossier :

Le jury a apprécié la rigueur avec laquelle les dossiers ont été élaborés. Bien rédigés, présentés avec soin, ils répondaient clairement aux attentes de l'examen.

Le jury a particulièrement valorisé :

- la mise en évidence des étapes significatives du parcours professionnel au regard des compétences attendues d'un formateur,
- un ancrage dans une expérience analysée et permettant une projection dans les fonctions de formateur,
- des annexes référencées et en relation précise avec les axes présentés dans le dossier
- des sources clairement citées.

A contrario, le jury a regretté :

- une narration du parcours professionnel insuffisamment analysée,
- un écrit non structuré, voire non paginé,
- des annexes abondantes et dont la relation avec le rapport d'activité était peu évidente,
- des rapports d'inspection incomplets ou des pièces administratives non signées.

Quelques recommandations :

Il est essentiel de paginer les rapports et de les relier car cela atteste du soin apporté à la candidature. Des pièces administratives signées sont attendues. Il serait judicieux d'organiser la disposition des rapports du plus récent au plus ancien.

Concernant la mise en page du dossier le jury apprécie une aisance dans l'usage des outils numériques dédiés à la communication. Cette compétence constitue un atout pour un futur formateur.

Présentation de son parcours :

Les candidats ont bien respecté la gestion des 15 minutes d'exposé. Certains ont parfois préparé avec tellement de précision leur propos que celui-ci pouvait manquer de spontanéité. La restitution d'un texte appris par cœur ou lu *in extenso* est à proscrire.

Lorsque les candidats ont utilisé des supports numériques, le jury a apprécié que ceux-ci soient mobilisés au service d'une réelle plus-value. La transmission de pièces lors de la présentation orale est à proscrire, sauf pour illustrer une expérience par un document authentique (cahier d'élève, par exemple).

L'exposé doit éclairer et compléter le dossier, sans le paraphraser.

La communication est une compétence déterminante pour un formateur. La voix, la clarté de la syntaxe, le sens de la formule, la maîtrise rhétorique ont été valorisés par le jury. A l'inverse, des propos imprécis, un ton monocorde, une mauvaise gestion du temps, un usage mal maîtrisé du support numérique ont été pénalisés.

Sur le fond, rappelons que dans cette première partie de l'épreuve, le candidat a l'occasion de montrer comment il s'est préparé à l'évolution professionnelle que suppose le fait de devenir formateur. Trop souvent, cette évolution du parcours professionnel est présentée comme toute naturelle, ce qui laisse penser que les particularités de la formation d'adultes n'ont pas été repérées.

Quelques références théoriques sur la formation des enseignants ou l'accompagnement des novices sont bienvenues pour attester de l'aptitude à se projeter dans la fonction de formateur.

Enfin, il n'est pas adroit de conclure en affirmant de façon appuyée que l'on a les compétences pour devenir formateur, il appartiendra au jury d'en juger.

Entretien avec le jury :

Le jury n'attend pas tant des réponses uniques aux questions qu'il pose, qu'une capacité à les analyser pour y répondre de façon posée et argumentée. En effet, un futur formateur doit pouvoir prendre du recul pour analyser et interroger des situations variées.

Il est également attendu d'un formateur qu'il puisse parler avec aisance du socle commun, des démarches et activités favorisant l'acquisition et le renforcement des compétences des élèves.

Le jury a apprécié les candidats qui ont su montrer qu'au travers leur expérience ils avaient acquis des compétences transférables aux fonctions de formateurs y compris quand ils n'exerçaient pas encore ces missions. En revanche une présentation uniquement centrée sur la pratique en classe du professeur ne permet pas d'envisager l'ouverture vers la formation.

Réussir cette partie de l'épreuve suppose un bon niveau d'information sur l'actualité du système éducatif. Quels sont les objectifs de la loi de refondation ? Quels sont les points saillants des nouveaux programmes ? Quelles sont les principales caractéristiques de la réforme du collège ? Comment sont formés, évalués et validés les enseignants stagiaires ? Quel est le rôle de l'ESPE ? Pourquoi mettre en place un tutorat mixte ?

C'est probablement sur le degré de maîtrise de ces différentes questions que le jury a constaté les plus grands écarts entre les candidats.

Références réglementaires :

CAFIPEMF :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91552

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91551

Missions des formateurs :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91512

<http://eduscol.education.fr/cid58018/textes-de-reference.html>

NOM :

PRENOM :

Départ. :

Critères d'évaluation du dossier :

	T. Ins.	Ins.	Satisf.	T. satisf.
Capacité à se présenter en dégagant les lignes de force de son parcours				
Capacité à s'adapter à des contextes scolaires et éducatifs variés, à une diversité de publics				
Implication dans des projets éducatifs à l'échelle de l'école, de la circonscription, du district, du bassin de formation				
Intérêt pour la formation et, le cas échéant, participation à des actions de formation				

Critères d'évaluation de l'entretien

	T. Ins.	Ins.	Satisf.	T. satisf.
Motivation du candidat à devenir formateur				
Expertise professionnelle				
Réflexion didactique, pédagogique et éducative				
Capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement la formation				
Capacité d'analyse sur ses propres pratiques				
Investissement dans le projet d'école ainsi que la connaissance de l'environnement social et culturel de l'école				

Rapport de jury de l'épreuve d'admission

Données statistiques :

43 candidats se sont présentés à cette session. Deux ont abandonné au moment de la deuxième épreuve professionnelle. 25 ont été déclarés admis.

Les notes attribuées se répartissent de la façon suivante :

	minimum	maximum	moyenne
penser concevoir élaborer	1.5	4.5	3.04
mettre en œuvre, animer, communiquer	2	5	3.53
accompagner	1.5	5	3.39
observer, analyser, évaluer	1.5	4.5	3.07
le numérique	-2	+2	+0.86
total	6.5	20	13.89

*L'évaluation des compétences démontrées dans l'ensemble des épreuves se traduit par une note chiffrée sur 20. Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu au moins **12 sur 20 et la moyenne dans chaque domaine de compétence évalué.***

Trois candidats n'ont pas été déclarés admis car bien qu'ayant obtenu une note supérieure à 12, ils n'ont pas atteint la moyenne dans l'une des quatre compétences évaluées.

Composition du jury :

Président : Jean-Yves ROBICHON, Doyen des IEN 1^{er} degré

- Jean-Michel AUCLAIR, CPC 53
- Soizic CHAPRON, CPC 44
- Alain GAUDEUL, IA IPR Mathématiques,
- Myriam GAUCHER, DEA 85
- Anne Le MAT, IA IPR SVT
- Catherine MORVAN, IEN 49
- Valérie PELTIER, DEA 53
- Christine PEZAVANT, CPD 72
- Michelle RENAudeau, PEMF 72
- Jacques ROYER, IA IPR Sciences physiques
- Gilles TUDAL, IEN 44

Introduction :

Les modalités d'évaluation des candidats reposent sur le principe de la validation de leurs compétences. Le texte qui définit les missions des formateurs les organise en 4 groupes :

- penser concevoir élaborer
- mettre en œuvre, animer, communiquer
- accompagner
- observer, analyser, évaluer

Les deux épreuves d'admission permettent ainsi au jury de valider ces quatre compétences.

La grande majorité des candidats a réussi la première épreuve d'admission, en revanche la seconde épreuve comprenant la soutenance d'un mémoire montre des écarts importants. L'esprit même de l'épreuve n'est pas toujours compris. En effet l'arrêté du 20-07-2015 précise : *la soutenance d'un mémoire professionnel de 20 à 30 pages hors annexes, consistant en un travail personnel de réflexion s'appuyant sur l'expérience professionnelle du candidat **et traitant d'une problématique d'accompagnement ou de formation.***

Or, certains candidats ont éludé la question de la formation pour centrer leur réflexion sur une question didactique ou un dispositif institutionnel, mettant alors le jury dans l'embarras pour évaluer leurs compétences de formateur.

L'analyse de pratique :

L'épreuve comprend la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance d'enseignement et un entretien entre le candidat et les deux examinateurs qualifiés.

Elle suppose :

- une analyse pertinente de la séance présentée par le professeur stagiaire,
- une conduite d'entretien qui crée la confiance et permette un réel échange,
- la définition d'objectifs de formation partagés avec le professeur stagiaire,
- une approche pragmatique de la dimension du conseil.

Le jury a valorisé les prestations où le candidat :

- a su donner la parole au professeur stagiaire dans un objectif de formation à la réflexivité,
- a su engager un dialogue formateur avec le professeur stagiaire, et l'amener à une analyse qui induise correctifs et/ou prolongements,
- s'est exprimé correctement (expression) et avec précision,
- a veillé à un équilibre dans la prise de parole,
- a conduit un entretien bien construit, terminé par une conclusion synthétique sur les points importants.

Pendant l'entretien avec le jury, le candidat est invité à :

- livrer son analyse de la séance observée. Les examinateurs qualifiés attendent une mise en évidence claire des qualités et des défauts de la prestation du professeur stagiaire,
- évaluer l'entretien qu'il vient de conduire à partir des objectifs de formation qu'il s'était fixés.

Cette partie de l'épreuve permet de mesurer la façon dont le candidat entend et intègre dans sa réflexion les questions ou remarques des examinateurs qualifiés.

L'animation pédagogique :

L'épreuve comprend l'animation d'une action de formation suivie d'un entretien avec les examinateurs qualifiés. Cette animation se déroule auprès d'un groupe d'enseignants en formation initiale ou en formation continue.

Le candidat propose une action de formation dans le champ disciplinaire ou dans le domaine d'activité de son choix.

Elle suppose de :

- définir des objectifs de formation qui s'inscrivent dans le cahier des charges du stage ou du programme d'animation pédagogique,
- créer une véritable situation de communication,
- prendre en compte le vécu des stagiaires,
- être attentif à leurs apports, à leurs questions et réactions,
- dégager des temps de synthèse intermédiaire
- conclure sur ce qui a été construit ensemble.

Le jury a valorisé les prestations où le candidat a :

- pris en compte le contexte de la formation,
- suscité des échanges constructifs,
- maîtrisé les fondements didactiques du sujet traité.

A contrario, ont été pénalisés :

- les animations prenant la forme d'un monologue,
- des propos dogmatiques ou des imprécisions.

Le mémoire :

Le jury recommande aux candidats de lire très précisément les attendus de cette épreuve. Tous les mots de l'arrêté du 20-07-2015, publié au JO du 22-07-2015, sont importants :

⇒ **un travail personnel de réflexion** – Cette réflexion doit être nourrie de références précises et restituée de façon organisée. Le candidat aura alors tout intérêt à se documenter sur la didactique professionnelle ou sur l'andragogie ;

⇒ **l'expérience professionnelle du candidat** – Il s'agit bien d'une expérience en lien avec la formation ou l'accompagnement. Elle est au cœur du travail de réflexion, il est donc essentiel que le mémoire articule étroitement théorie et expérience, c'est tout l'enjeu de l'année de formation qui se déroule entre admissibilité et admission ;

⇒ **traitant d'une problématique** – Curieusement la problématique n'est pas toujours exposée de façon explicite en introduction du mémoire, laissant le lecteur perplexe face à de longs développements dont l'enjeu reste incertain ;

⇒ **d'accompagnement ou de formation.** Ces deux mots sont déterminants et doivent être mis en relation avec le référentiel des métiers de la formation à partir duquel les candidats seront évalués. Cela suppose de prendre appui sur les premières expériences de formateurs conduites pendant l'année de formation.

Enfin, la circulaire 2015-109 précise : *le mémoire consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer (...)*

Il vise à évaluer sa capacité à :

- établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation,
- articuler des compétences en didactique disciplinaire et en didactique professionnelle,
- formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème, élaborer des hypothèses opérationnelles,

- mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents),
- proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation.

Le jury attire l'attention des candidats sur la notion d'hypothèses opérationnelles. Celles-ci doivent être formulées clairement, assez rapidement en début de mémoire et en lien avec un problème identifié. La démarche d'expérimentation suppose une méthodologie rigoureuse, il ne suffit pas de proposer un traitement numérique des quelques données recueillies pour garantir la rigueur de la démarche. Une hypothèse ne peut se réduire à l'énoncé d'une évidence, elle doit se constituer en véritable enjeu engageant la réflexion du candidat. Enfin, si tout le développement du mémoire ne conduit *in fine* qu'à la validation sans réserve de toutes les hypothèses émises en amont, on peut s'interroger sur la nature du problème posé et sur l'intérêt de l'expérimentation conduite.

Quelques conseils à l'attention des candidats :

Recommandation pour la forme :

- éviter les présentations trop denses et/ou trop surchargées,
- dans le texte, les renvois vers les annexes doivent être bien mis en évidence pour faciliter la lecture du rapport,
- le choix de la police doit servir la lisibilité de l'écrit,
- les références de bas de page et la bibliographie doivent être en cohérence,
- se faire relire pour corriger les erreurs orthographiques ou syntaxiques. La remise d'errata en début de soutenance montre que ce travail aurait pu être anticipé.

Structure du rapport :

- Certaines données renvoyées en annexe mériteraient d'être insérées dans le corps du texte pour faciliter la compréhension du propos.
- Inversement, certains apports théoriques trouveraient davantage leur place en annexe. L'objet du rapport est davantage de présenter la démarche réflexive du candidat étayée par des apports théoriques, que de présenter *in extenso* certains concepts théoriques.

Problématique et hypothèses :

- Trop de candidats ont choisi des problématiques ne relevant pas du champ de la formation ou de l'accompagnement, mais bien davantage du champ didactique ou pédagogique, voire de dispositifs institutionnels.
- Les hypothèses formulées doivent constituer le point de départ de la démarche réflexive. Trop souvent elles semblent artificielles et plaquées *a posteriori*. Une hypothèse ne doit pas être constituée d'une proposition à laquelle la réponse est immédiate.

La soutenance

Les candidats disposent d'un quart d'heure pour soutenir leur mémoire. Dans l'ensemble, les présentations étaient structurées et bien gérées dans le temps. Rappelons que l'appréciation portée sur le numérique concerne la capacité du candidat à poser les enjeux de la culture numérique à l'école ou dans le contexte de la formation d'adultes plutôt que l'utilisation d'un dispositif de vidéo-projection. Certains diaporamas apportaient une réelle plus-value à l'exposé (schémas, courte séquence vidéo, bande son), d'autres renforçaient l'effet prompteur à proscrire absolument en situation de formation.

Sur le fond, la soutenance doit montrer comment le candidat peut prendre du recul sur le travail de recherche et de rédaction qu'il a produit. Le jury a lu le mémoire, il est donc inutile de le restituer en le paraphrasant.

Sur la forme, l'utilisation de notes est acceptée, mais là aussi il appartient au candidat de s'en distancier. Le jury évalue aussi la façon dont la communication va s'établir avec le candidat et c'est bien lui qui donne le ton par sa présentation de quinze minutes. Il a toutes les cartes en main pour induire un nouveau questionnement, faire part d'une réserve sur ce qu'il a pu écrire, introduire des nuances ou faire part de la façon dont il a poursuivi la réflexion engagée.

L'entretien qui suit la soutenance requiert une grande attention du candidat aux questions qui lui sont posées. Celles-ci concernent essentiellement les problématiques liées à la formation d'adultes, d'enseignants. Les liens entre didactique professionnelle et didactique scolaire sont explorés. Les limites du transfert des compétences d'enseignant dans les compétences de formateurs méritent d'être bien repérées. On ne forme pas des adultes comme on enseigne à des élèves, certains candidats ont semblé découvrir cette problématique.

Le jury pose souvent des questions ouvertes qui doivent inciter les candidats à ouvrir leur réflexion, une réponse unique n'est pas attendue. Bien au contraire, il s'agira d'argumenter de façon équilibrée en repérant plusieurs possibilités et en évaluant pour chacune d'elles les avantages et les inconvénients.

Les références théoriques avancées dans le mémoire doivent être bien maîtrisées. Le jury peut prendre appui sur elles pour approfondir une question, mettre en évidence une contradiction. Des lectures trop superficielles ou parcellaires peuvent alors se retourner contre le candidat.

Le jury attend du candidat qu'il soit capable de s'engager dans un véritable échange argumenté, en étant réellement à l'écoute des questions posées, en élaborant des réponses structurées et étayées par des références théoriques. Il importe que le candidat se décentre de ses propres pratiques d'enseignant pour prendre de la hauteur et se projeter dans la fonction de formateur. Ainsi, le jury est souvent amené à demander au candidat d'imaginer les contours d'une action de formation initiale ou continue : objectifs, modalités, contenus.

Quelques conseils à l'attention des candidats :

Soutenance :

- préparer sa soutenance en évitant la redondance avec le mémoire,
- n'utiliser les supports numériques que pour introduire une réelle plus-value. Penser à allumer son ordinateur avant l'heure de passage et s'assurer de la compatibilité de sa présentation avec les conditions techniques de l'examen,
- s'exercer en éprouvant sa soutenance auprès de différentes personnes avant le jour de l'examen.

Entretien avec le jury :

- une expérience de formation est indéniablement un atout pour démontrer sa capacité à se projeter dans les fonctions attendues. Il appartient alors au candidat de saisir les opportunités qui s'offrent à lui pour enrichir son expérience de formateur,
- préparer cet entretien en revisitant les grandes théories de la formation d'adultes,
- être attentif à chaque question posée et à la fonction de la personne qui la pose,
- prendre le temps de répondre en repérant la problématique plus globale dans laquelle s'insère la question,
- enfin, veiller à un niveau de langue correct, voire soutenu. Certains relâchements, probablement liés au stress, ont surpris les examinateurs et desservi les candidats.